



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 08/10/2018**

DELIBERATION N°2018-10-03

Evolution du tableau des effectifs

L'an deux mille dix-huit, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du SIIM 94, créé par arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016, légalement convoqués le 1^{er} octobre 2018 par le Président, se sont réunis au siège du SIIM94, 24 bd Paul Vaillant Couturier à Ivry-sur-Seine.

Nombre de
membres titulaires
en exercice.....17
Présents..... 9
Représentés0

Monsieur Albertino RAMAEL est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il accepte.

Madame Anne-Françoise DIEHL, qui assistait à la séance, lui a été adjointe au titre d'auxiliaire.

MEMBRES PRESENTS :

Jean-Michel ARBERET **Président**, Franck BOMBLED, François DUCELLIER, **Vice-président·e·s**, Sébastien LE ROUX, Nicole POLIAN, Anne RAJCHMAN, Albertino RAMAEL, **délégué·e·s titulaires**, Youcef BOKRETA, Cécile DUBOILLE, **délégué·e·s suppléantes**.

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission en
préfecture le

18 OCT. 2018

Et de la publication ou
de la notification
le

19 OCT. 2018



Jean-Michel ARBERET
Président

MEMBRES REPRESENTES PAR POUVOIR :

Néant.

ABSENTS NON REPRESENTES :

Jean-Pierre MOINEAU, Séverine PETER, **Vice-président·e·s**, Christian PALLATIER, **Secrétaire**, Badri AHMED, Paulo FERREIRA-NUNES, Sophie LERICQ, Isabelle LORAND, Pierre MARTINEZ, Philippe VIDAL, Jeanne ZERNER, **délégué·e·s titulaires**

Evolution du tableau des effectifs

LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés préfectoraux des 31 janvier 1974 et 3 mai 2016,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment ses articles 3-3 et 34,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu l'avis favorable du comité technique placé auprès du C.I.G. petite couronne en date du 4 septembre 2018,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant que les évolutions technologiques et des expertises rendent nécessaire l'ajustement du tableau des effectifs,

Considérant que le comité syndical a créé 6 postes par délibération n°2018-05-07 du 28 mai 2018,

Considérant qu'il convient de supprimer les postes rendus obsolètes par les créations sus-citées,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Article 1 : Décide la suppression des postes suivants :

- 1 emploi d'ingénieur en chef hors classe
- 1 emploi d'ingénieur principal
- 1 emploi de technicien principal de 2^{ème} classe
- 1 emploi de technicien principal de 1^{ère} classe

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :


- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
- Madame la Chef de service comptable de la Trésorerie de Vitry sur Seine
- Monsieur le Président du C.I.G. Petite Couronne
- Madame la Directrice Générale du SIIM94, pour exécution

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Le Président du SIIM94 et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Ivry-sur-Seine le 18 octobre 2018


Jean-Michel ARBERET
Président
Adjoint au maire d'Arcueil

